

REP EMBALLAGES MENAGERS : CONNAITRE LES OPTIONS DE REPRISE

LA GARANTIE DE REVIPAC, RECONNUE MAIS SOUVENT MAL CONNUE

Les Collectivités territoriales, signataires d'un contrat CAP, ont actuellement le choix pour la reprise de leurs déchets d'emballages ménagers triés entre la Garantie de Reprise donnée par l'industrie de l'emballage via REVIPAC et les options « marchandes » dites Fédérations et Individuelle.

Rebaptisée option Filière dans le dernier agrément, la Garantie de Reprise de REVIPAC existe depuis l'instauration du dispositif REP Emballages Ménagers en France et est acquise de droit à toutes les collectivités territoriales sans exception sauf renonciation.

Elle a été mise en place par l'Industrie de l'emballage papier-carton à la demande des parties prenantes de la REP, pouvoirs publics, collectivités territoriales soucieuses de l'écoulement des emballages collectés et triés par leurs soins et metteurs en marché, en responsabilité. Elle garantit, via la mise à disposition de ses capacités industrielles de recyclage et en toutes circonstances, un débouché direct et pérenne aux collectivités territoriales pour leurs déchets d'emballages ménagers triés, conformes aux standards.

De par ses principes fondateurs et ses modalités contractuelles, elle s'inscrit dans une logique d'économie circulaire bénéficiant à toutes les parties prenantes et au dispositif dans son ensemble en fermant la boucle, indépendamment des conditions de marché, ce qui la distingue fondamentalement des options de reprise « marchandes ».

DES GARANTIES DIFFÉRENTES

OPTION FILIÈRE

COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES

Contrats
PCNC / PCC

REPRENEURS REVIPAC
USINES PAPETIÈRES

REPRISE
ET RECYCLAGE FINAL

OPTIONS COMMERCIALES

COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES

Contrats
PCNC / PCC

OPÉRATEURS / NÉGOCIANTS

REPRISE

RECHERCHE
DE DÉBOUCHÉS

COMMERCIALISATION
SUR LES MARCHÉS

USINES PAPETIÈRES

RECYCLAGE FINAL
France / Étranger

DES DIFFÉRENCES CONTRACTUELLES

OPTION FILIÈRE

OPTIONS COMMERCIALES

TYPE ET NIVEAU D'ENGAGEMENT

Reprise avec recyclage effectif et contrôlé des déchets d'emballages ménagers. Engagement général, garanti par l'industrie de l'Emballage papier-carton, adossé à ses capacités de recyclage et inscrit dans le dispositif même de la REP.

Reprise en vue d'une commercialisation pour recyclage ultérieur dans le cadre de la REP. Contrats commerciaux au cas par cas, conclus par des opérateurs négociants dans le cadre général d'un engagement collectif professionnel pris par leurs fédérations.

DURÉE D'ENGAGEMENT

Engagement irrévocable de la filière pour la période d'agrément avec une possibilité de sortie à compter de 3 ans pour les collectivités territoriales.

Durées d'engagement variables définies par les parties au contrat.

MODIFICATIONS ET RÉVISIONS

Clauses fixes et publiques, validées par l'éco-organisme et les parties prenantes et arrêtées pour la durée de l'agrément. Révisions possibles en lien avec l'éco-organisme et avec information préalable des pouvoirs publics.

Clauses commerciales classiques arrêtées par les parties et pouvant faire l'objet de modifications ou de révisions à chaque renouvellement de contrat ou dans le cadre de contrats en cours pour certaines modalités.

ENLÈVEMENTS / DÉBOUCHÉS

Enlèvements prioritaires des déchets d'emballages ménagers assurés par un réseau de repreneurs/ recycleurs industriels engagés contractuellement avec REVIPAC et solidaires.

Soumis aux fluctuations du marché.

PROXIMITÉ

Engagement de principe qui fonde la désignation des repreneurs/recycleurs qui vont prendre en charge la reprise opérationnelle.

A négocier entre les parties.

TRAÇABILITÉ / TRANSPARENCE

Liaison directe entre le Repreneur et la collectivité territoriale. Traçabilité et transparence totale avec un risque nul de remise en cause des soutiens.

Destinations finales confidentielles. Informations réservées aux organismes agréés en cas de contrôle de traçabilité destinés à valider les soutiens.

OPTION FILIÈRE

OPTIONS COMMERCIALES

CONDITIONS FINANCIÈRES

Modalités publiques, définies dans le contrat-type. Prix unique applicable à l'ensemble des collectivités territoriales.

Libres et négociées au cas par cas entre les parties.

INDEXATION

Indexation claire sur des mercuriales de référence (EUWID, PPI, COPACEL). Prix européen ou français s'il est plus favorable aux collectivités. Procédures et calculs audités chaque année par la société KPMG.

Modalités contractuelles variables.

GARANTIE DE PAIEMENT

Le paiement à charge de chaque repreneur individuel est garanti par REVIPAC sur la base d'un dispositif de sécurisation.

Modalités commerciales classiques.

GARANTIE DE BONNE FIN

La bonne fin est assurée en toutes circonstances par des recycleurs finaux et sous le contrôle de REVIPAC, qui en est responsable in fine.

Apportée par le contrat commercial et le repreneur avec la nécessité de trouver un recycleur final.

GARANTIE D'ENLÈVEMENT

Garantie d'enlèvement en continu assurée par un réseau de repreneurs/recycleurs finaux solidaires.

Conditions négociées entre les parties.

TONNAGES REPRIS

Base de calcul pour les soutiens et la recette industrielle : poids accepté conformément au standard sans décote d'aucune sorte. Humidité de 12% avec réfaction de tonnage au-delà et 5% de matières impropres.

Modalités définies au contrat. Poids accepté selon des modalités à définir avec éventuelles décotes (poids et prix). Pour mémoire, référence commerciale : Humidité de 10% et Matières Impropres 2,5 ou 3% selon les sortes.

MODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS DE RECYCLAGE

Transparence complète par mise à disposition des éléments par le recycleur en relation directe avec la collectivité territoriale.

Non disponibles.

PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIÈRES

Base de sortes commerciales présentes dans l'EN 643 mais avec exigences assouplies. Acceptation de tous les types d'emballages ménagers dans chacun des standards.

Base de sortes commerciales présentes dans l'EN 643.

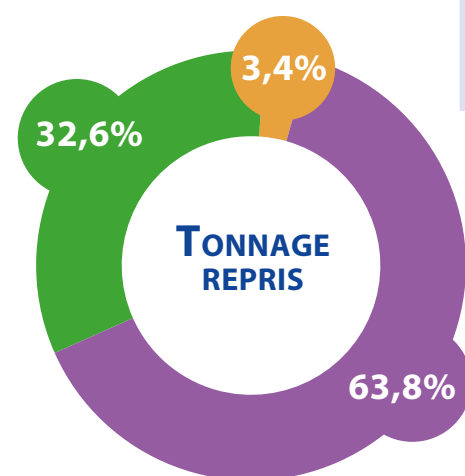
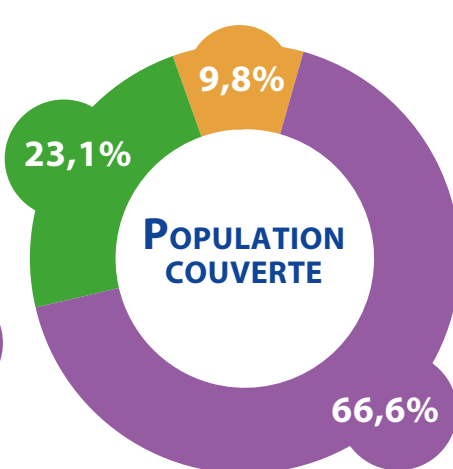
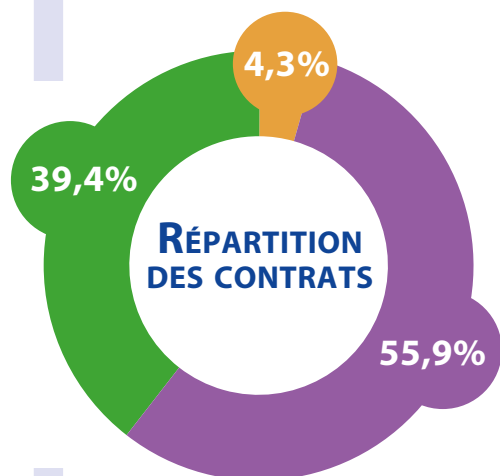
ÉTAT DES LIEUX 2020

● Option Filière REVIPAC

● Option Fédérations

● Option Individuelle

PCNC (Papier Carton Non Complexé)

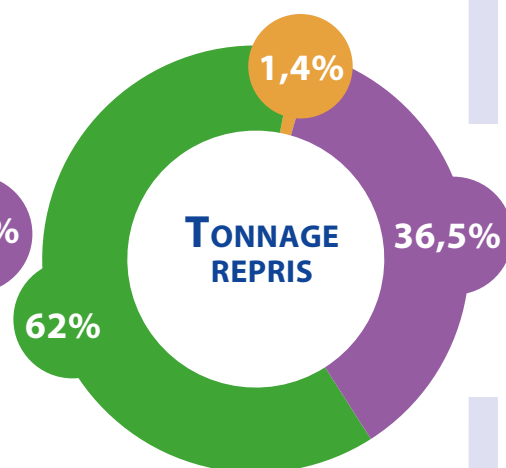
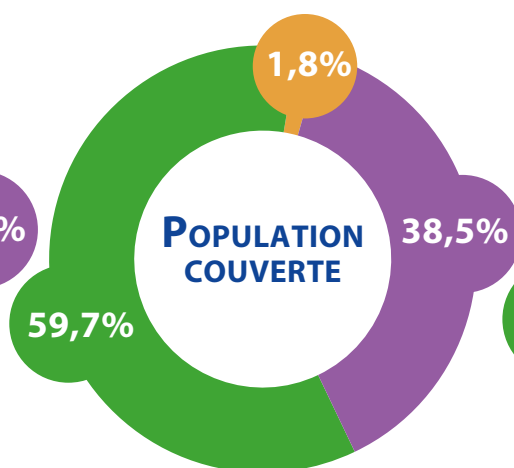
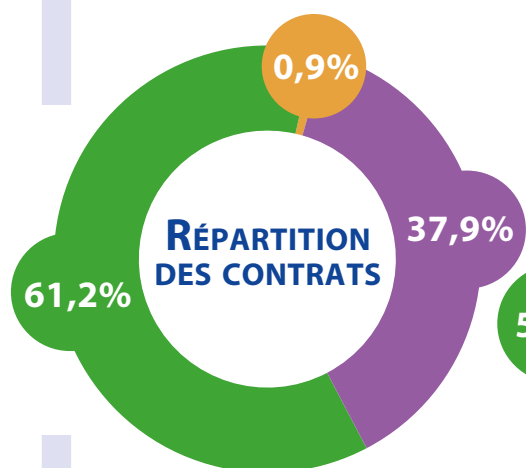


PRIX DE REPRISE MOYENS 2020

FILIÈRE €/t	FÉDÉRATIONS €/t	INDIVIDUELLE €/t
44	29,9 [6 - 50]	23 [11 - 43]

(source : PRIX DE REPRISE étude ADEME AMORCE 2020)

PCC (Papier Carton Complexé)



PRIX DE REPRISE MOYENS 2020

FILIÈRE €/t	FÉDÉRATIONS €/t	INDIVIDUELLE €/t
10	4,4 [0,6 - 8,5]	-15,5 [-26 - 1,5]

(source : PRIX DE REPRISE étude ADEME AMORCE 2020)